

Date de dépôt : 2 juin 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Elisabeth Chatelain, Virginie Keller, Emilie Flamand, Hugo Zbinden, Daniel Zaugg et Roger Golay : Pour encourager le covoiturage

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 décembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les problèmes de pollutions atmosphérique et sonore constatés dans le canton;*
- l'augmentation de la demande de mobilité;*
- les dernières pétitions de riverains de routes fréquentées par des pendulaires (Collex P 1619 et Jussy/Cara P 1631);*
- les actions de blocage de douanes ou de petites routes survenues afin de décourager les automobilistes de passer trop nombreux par les villages;*
- l'étude des déplacements transfrontaliers réalisée par le Groupement des communes frontalières genevoises sud, datée du 19 octobre 2007;*
- les difficultés de parkings dans les zones industrielles et les différents quartiers urbanisés;*
- l'impossibilité de créer des P+R sans ligne de transports publics performants;*
- le souhait de plusieurs employeurs de pouvoir proposer à leurs employé-e-s des solutions de mobilité alternative,*

invite le Conseil d'Etat

- à étudier ce qui existe en matière d'organisation de covoiturage, en Suisse et dans les pays limitrophes ;*

- à tirer de cette étude une proposition test et à la mettre en œuvre rapidement ;
- à envisager des conditions préférentielles pour les covoitureurs.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. Introduction

L'utilisation massive de l'automobile dans les déplacements domicile-travail entraîne de graves problèmes environnementaux et de congestion dans le canton. Pour remédier à ces problèmes, l'Etat développe des solutions alternatives à la voiture individuelle et mise sur un changement des comportements.

Ainsi, et au même titre que les transports en commun, la marche ou le vélo, le covoiturage peut être considéré comme une réponse pour limiter la place et l'impact de la voiture sur le territoire cantonal.

Le covoiturage, qui consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers dans le but d'effectuer tout ou une partie d'un trajet commun, a de nombreux avantages. Il permet de réduire le nombre d'automobiles circulant sur les voies publiques et la pression sur le stationnement, tout en augmentant le taux d'occupation des véhicules, ce qui contribue à une réduction des émissions des gaz à effet de serre. Par ailleurs, il induit une réduction des frais de transport pour les usagers.

Cette rationalisation de l'utilisation de la voiture a fait l'objet de nombreuses expériences en Suisse et à l'étranger. Ces dernières, qui ont eu plus ou moins de succès, ont permis de faire découvrir au public les opportunités du covoiturage. Deux grandes actions sont possibles afin de promouvoir ce mode de déplacement. La première consiste à mettre en contact, généralement par le biais de sites Internet dédiés, des conducteurs et des passagers souhaitant covoiturer. La seconde action consiste à aménager

des infrastructures dédiées à la pratique du covoiturage (voies de circulation, places de parking, etc.).

2. Les principaux sites de covoiturage en Suisse et à l'étranger

Aujourd'hui, l'essentiel des actions de promotion du covoiturage se concentre sur le développement de sites Internet. Nos recherches ont permis de recenser à ce jour 5 principaux sites de covoiturage en Suisse. Historiquement, le premier site de covoiturage en Suisse romande, www.covoiturage.ch a été mis en place par la ville de Genève. Il propose des offres qui se situent sur le canton de Genève mais aussi sur les autres cantons romands et en France voisine. Des propositions de covoiturage sont directement affiliées à de grandes entreprises ou institutions du canton (ONU, Aéroport international de Genève (AIG), Hôpitaux universitaires genevois (HUG), etc.).

Un second site, www.e-covoiturage.ch met en contact des passagers et des conducteurs à l'aide d'une base de données en ligne. Un calculateur des coûts permet de déterminer le partage des frais entre le conducteur et les passagers. Il y a plus d'une centaine d'offres ayant pour origine ou destination le canton de Genève. Il existe également sur ce site un service aux entreprises permettant d'organiser plus facilement le covoiturage entre collaborateurs d'une même entreprise. Ce site est disponible en cinq langues et c'est le plus abouti des sites de covoiturage actuellement proposés en Suisse.

Un nouveau site a été lancé en juin 2009, www.greenmonkeys.com. Il propose sur l'agglomération genevoise des solutions de covoiturage pour les particuliers et les entreprises. Il va bientôt fusionner avec un autre site, www.klaxonne.com, qui propose un service de covoiturage spontané et planifié dans le cadre de grands événements comme des festivals ou des salons. Enfin, il existe d'autres sites de covoiturage plus locaux comme www.rideshare.ch, qui est uniquement actif dans la région bernoise, ou encore des sites qui proposent du covoiturage sur des trajets de longue distance, tel que www.karzoo.ch qui dispose d'une centaine d'offres en ligne.

De nombreux sites existent également en Europe pour des déplacements pendulaires et/ou de longue distance (www.compartir.org, www.123envoiure.com, www.covoiturage.com, www.ecotrajet.com, www.carstops.org).

A l'échelle de l'Etat de Genève, il existe une page présentant le concept de covoiturage sur le site de la direction générale de la mobilité (DGM). Celle-ci renvoie sur deux sites (www.covoiturage.ch et www.e-covoiturage.ch). De même, les différents avantages du covoiturage sont mentionnés sur le site de

la Ville de Genève. Malheureusement, ce dernier n'est plus régulièrement mis à jour par la Ville, qui s'en est progressivement désengagée.

A l'instar du canton de Genève, le canton de Vaud fait la promotion du covoiturage par le biais d'une page web sur son site. La ville de Lausanne présente le covoiturage sur son site et renvoie vers deux sites dédiés. De nombreuses communes vaudoises conseillent le site www.e-covoiturage.ch, la région du Gros-de-Vaud fait d'ailleurs partie des partenaires du site.

La ville d'Annemasse vient aussi de mettre en ligne, début avril 2010, son site Internet dédié au covoiturage, à l'adresse suivante www.covoiturage-annemasse.fr.

3. Les actions mises en œuvre pour promouvoir le covoiturage

Parallèlement à la mise en relation des covoitureurs, des aménagements d'infrastructures peuvent également participer à la promotion du covoiturage. En Suisse, aucune voie réservée à des véhicules pratiquant le covoiturage n'a été mise en place, bien que ces aménagements soient très répandus aux États-Unis. Par manque de capacité, surtout lorsqu'il n'y a que deux voies de circulation, il n'est en effet pas possible de dédier une voie pour le covoiturage. De même, à notre connaissance, très peu d'entreprises proposent actuellement à leurs employés des places réservées aux covoitureurs.

Au niveau de l'Etat de Genève, une expérience pilote de plan de mobilité pour l'administration cantonale vient de se terminer sur le site David-Dufour / Carl-Vogt. Dans ce cadre, une offre de covoiturage a été mise en place en collaboration avec la société Green Monkeys. Cette offre est en phase initiale et doit s'étoffer à l'avenir, notamment avec l'extension éventuelle du plan de mobilité sur laquelle le Conseil d'Etat doit se prononcer prochainement. Si cette extension a lieu, celle de l'offre de covoiturage suivra. De ce fait, le bassin de population augmentera de manière importante, d'une part parce que tous les employés de l'Etat seront potentiellement concernés et, d'autre part, parce que des synergies pourront être développées avec différentes entreprises. Ces développements permettront d'augmenter les offres de trajets qui ne se limiteront pas au territoire cantonal, mais concerneront également le canton de Vaud et la France voisine. En lien avec ce développement, l'évolution de l'offre de P+R et d'abonnements spéciaux pour les transports en commun seront également à l'ordre du jour.

Il convient de noter que, nonobstant la décision que prendra le Conseil d'Etat quant au plan de mobilité de l'administration cantonale, la société Green Monkeys développe son offre avec d'autres partenaires, ce qui laisse présager d'une offre en évolution, quel que soit le sort du plan de mobilité.

La promotion du covoiturage est relayée au niveau communal par des actions concrètes et ciblées à destination des entreprises. Ainsi, fin 2009, la commune de Carouge a lancé un concours de covoiturage afin de sensibiliser les entreprises à l'environnement et la circulation. 44 participants se sont inscrits sur les 3000 sociétés que compte la commune.

Dans le cadre des travaux en lien avec la mise en service de l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence entre Morges et Ecublens, l'office fédéral des routes (OFROU) et différentes communes vaudoises ont décidé de mettre à disposition des places de stationnement pour les covoitureurs. Ces parkings sont des lieux vers lesquels les covoitureurs convergent chacun avec leurs voitures et repartent ensemble en n'utilisant qu'un seul véhicule vers leur destination.

Les places réservées aux covoitureurs sont mises à disposition gratuitement. En effet, le covoiturage représentant beaucoup de contraintes, il est important de faire en sorte de le rendre le plus attractif possible. Ces parkings gratuits doivent être situés en périphérie de ville, en bordure de route d'accès à forte fréquentation. Il s'agit d'emplacements similaires à ceux des P+R, cependant l'accessibilité aux transports publics n'est pas nécessaire.

Au total ce sont près de 185 places sur 9 emplacements qui ont été mises à disposition. Un grand magasin de la place d'Allaman a été approché pour mettre à disposition des places de stationnement dédiées au covoiturage. Celui-ci a cédé 18 places gratuitement. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire sur le site www.e-covoiturage.ch et de demander un macaron à l'accueil. Les différents parkings sont localisés sur des plans détaillés disponibles sur ce même site. La commune de Cossonay a par la suite décidé d'agrandir son parking pour remédier au stationnement sauvage dû à la pratique du covoiturage.

Ces places de stationnement ont été des mesures compensatoires aux travaux effectués sur l'autoroute, certaines d'entre elles sont toujours en place. Il n'y a pas eu d'évaluation des impacts de cette mesure. A noter que pendant les travaux, le site dédié à la réalisation de la troisième voie autoroutière faisait la promotion du site www.e-covoiturage.ch.

4. La promotion du covoiturage à l'échelle cantonale

Après analyse de la problématique du covoiturage, il s'avère que la multiplication du nombre de sites spécialisés laisse à penser qu'il n'est pas intéressant de réaliser un site Internet propre au canton, d'autant plus que le nombre de covoitureurs reste très faible. Eparpiller les éventuels utilisateurs sur plusieurs sites semble contreproductif. Cela aurait pour effet de diminuer d'autant les propositions de trajets sur chacun d'eux et d'en diminuer l'attrait. Il faut orienter les internautes sur un minimum de sites afin des les rendre le plus attractifs possible.

Néanmoins, la partie consacrée au covoiturage sur le site Internet de la DGM sera étoffée en y faisant figurer les principaux avantages pour les employeurs comme pour les collaborateurs (diminution du nombre de places de parking nécessaires, diminution du stress des employés, amélioration de la ponctualité des employés, renforcement des contacts humains, baisse de l'absentéisme, mise en évidence des préoccupations sociétales et environnementales, diminution des frais de déplacement des employés, etc.).

Par ailleurs, l'Etat veut proposer de prendre part à la réflexion menée par la Ville de Genève sur la remise à niveau du site covoiturage.ch en coopération avec les différents partenaires français.

Des mesures plus importantes et visibles par le grand public peuvent également plaider pour la promotion du covoiturage. Une des mesures qui sera étudiée à moyen terme consiste à réaliser des voies dédiées aux covoitureurs au niveau des principales douanes ou d'autres sites pilotes. Régulièrement engorgées, les douanes, qui sont les points de passages obligés des frontaliers, sont généralement dotées, du moins pour les principales, de plusieurs voies. Cette étude sera menée en partenariat étroit avec les services des douanes et de l'OFROU. Elle devra déterminer l'opportunité et la faisabilité d'une telle mesure ainsi que ses impacts sur la circulation.

Des avantages pourraient également être accordés aux covoitureurs dans le cadre d'une tarification journalière des P+R. Ils sont étudiés dans le cadre du prochain plan d'action P+R 2011-2014.

Sur le terrain, la DGM va très bientôt participer au développement du covoiturage à l'échelle de la ZIPLO (zone industrielle de Plan-les-Ouates) dans le cadre du plan de mobilité de site de cette zone industrielle. Ce service, qui sera proposé à titre expérimental en collaboration avec la commune, la FTI (Fondation des terrains industriels) et l'association des entreprises de la ZIPLO permettra de mutualiser l'offre de covoiturage pour cette destination et donc de développer cette pratique sur l'ensemble de la zone. En complément à cette action, des places de stationnement réservées

aux convoituteurs pourraient être mises en place au sein des entreprises. Ces dernières doivent être les mieux localisées (à proximité des accès, couvertes, etc.), afin de favoriser cette pratique. A moyen terme, cette mesure pourrait être développée sur d'autres sites d'activités.

Dans le cadre des travaux de la tranchée de Vézenaz, qui vont débiter en septembre 2010 et qui vont entraver la circulation sur cet axe, il est prévu que la commune d'Anières mette en place à proximité de la douane, à titre expérimental, un parking facilitant le convoiturage. Moyennant une bonne communication, ce parking pourrait faire office de mesure compensatoire, même s'il ne suffira pas à lui seul à annuler les conséquences des travaux sur la circulation.

En conclusion, des mesures tant en termes de communication que de mise en œuvre pratiques ont été prises et les réflexions se poursuivent afin d'encourager, là où cela est possible, ce mode « communautaire » de déplacement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP